

Notice d'inscription

Formation de Chef Mécanicien 8000 kW.

Date limite de dépôt du dossier : 15 juin 2024
Début de la formation en cas d'admission : 09 septembre 2024 *
Fin de la formation : 28 mai 2025 *

*en attente de validation du Conseil des Études

Référence :

Décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines ;

Arrêté du 19 avril 2016 relatif à la délivrance du brevet de second mécanicien 8000 kW et du brevet de chef mécanicien 8000 kW.

I. Généralités

Lorsque le nombre de places offertes ne permet pas de satisfaire toutes les demandes d'inscription, la sélection sera effectuée sur la base de date de dépôt du dossier complet et validé par la DIRM NAMO. En cas de désistement, le candidat doit informer l'ENSM afin de sélectionner un candidat placé en liste complémentaire.

La **rentrée administrative obligatoire** est fixée au lundi 09 septembre 2024.

La fin de la formation CM8000 kW est fixée au 28 mai 2025.

II. Modalités d'inscription

a. Pré-Inscription

La pré-inscription se fait uniquement en ligne via le lien www.supmaritime.fr/formation-professionnelle/

L'ouverture d'un compte espace vie scolaire est nécessaire.

A la suite de l'inscription en ligne, le candidat recevra un courriel de confirmation de préinscription.

En cas de non réception du courriel, le service Bureau Etudes et Formations (BEF) devra être contacté à l'adresse bef.saintmalo@supmaritime.fr.

Les pièces qui ne pourraient pas être téléchargées seront adressées par voie postale (lettre suivie ou courrier recommandé) à l'adresse suivante :

Ecole Nationale Supérieure Maritime
Inscription formation chef mécanicien 8000 kW
38 rue de la Croix Desilles
35400 Saint Malo

Le courriel de pré-inscription **n'est pas** une confirmation d'inscription. Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions sera rejeté.

b. Admission

La confirmation d'admission ne pourra être effective qu'une fois l'ensemble des pièces justificatives reçues et validées par la Direction Inter-Régionale de la Mer (DIRM).

III. Pièces constitutives du dossier

Les pièces du dossier d'inscription à la sélection doivent être déposées prioritairement en ligne :

1. Copie du certificat d'aptitude physique délivré par le médecin des gens de mer en cours de validité : lors de l'inscription le candidat doit satisfaire aux normes d'aptitude physique reconnues par un médecin des gens de mer et définies par le décret n°2015-1575 du 03 décembre 2015 ;
2. Copie de la carte d'identité ou du passeport ;
3. Copie des brevets valides ou diplômes en fonction des conditions I, II, III, IV ou V *soit* :

I.- être titulaire du *brevet d'officier chef de quart machine* conformément à l'arrêté du 23 décembre 2015,

et,

- du *diplôme de chef mécanicien 3000 kW* conformément à l'arrêté du 12 octobre 2005.

Ou

II.- être titulaire du *brevet d'officier chef de quart navire de mer* conformément à l'arrêté du 22 décembre 2015,

et,

- du *diplôme de chef mécanicien 3000 kW* conformément à l'arrêté du 12 octobre 2005.

Ou

III.- être titulaire du *brevet de chef de quart machine 15000 kW* conformément à l'arrêté du 06 juin 2006 et des mesures transitoires du décret n° 2015-723 du 24 juin 2015,

et,

- du *diplôme de chef mécanicien 3000 kW* conformément à l'arrêté du 12 octobre 2005 ou du *brevet de chef mécanicien 3000 kW* conformément à l'arrêté du 06 juin 2006,

et,

- de justifier de *36 mois de navigation* à la machine au cours de sa carrière.

Ou

IV.- être titulaire du *brevet de chef de quart machine* conformément à l'arrêté du 30 août 2005 ou du *brevet de chef de quart navire de mer* délivré conformément à l'arrêté du 29 août 2005,

et,

- d'être titulaire du *diplôme de chef mécanicien 3000 kW* conformément à l'arrêté du 12 octobre 2005 ou du *brevet de chef mécanicien 3000 kW* conformément à l'arrêté du 06 juin 2006,

et,

- de justifier de *36 mois de navigation* à la machine au cours de sa carrière.

Ou

V.- être titulaire du *brevet de chef mécanicien 3000 kW* délivré conformément aux dispositions de **l'article 5 du décret n° 2015-723 du 24 juin 2015**,

et,

- de justifier de *36 mois de navigation* à la machine au cours de sa carrière.

IV. Frais de formation et modalités de prise en charge

Les frais de formation seront à régler le jour de la rentrée :

- soit par paiement en ligne (1, 2 ou 3 fois),
- soit par virement (RIB demandé)

Pour information, lors de la session 2023-2024, le montant de ces frais de formation pour le cours de chef mécanicien 8000 kW s'élevait à **1570 € (possibilité de prise en charge par le CPF)**,

Des droits différenciés sont appliqués aux stagiaires qui ne sont pas ressortissants de l'un des Etats membres de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse (ils s'élevaient à **8000 euros** en 2023-2024).

A ces frais de formation s'ajoute le cas échéant une participation financière pour le suivi des stages de revalidation (stages STCW à péremption jusqu'à 12 mois après la sortie de formation) tels que : CFBS, CQALI, CAEERS, EM II, Spécifique sûreté, Formation à la direction et au travail en équipe ainsi qu'à la gestion des ressources à la passerelle et à la machine, Base HT.

Pendant la formation, une rémunération peut être perçue dans le cadre :

- Du plan de formation de l'armement permettant à la structure de définir les actions de formation pour ses salariés. Cela permet de gérer efficacement les compétences de ses collaborateurs et ainsi mettre en adéquation leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être avec les besoins spécifiques et l'évolution du métier ;
- D'un projet de Transition Professionnelle (PTP). Ce dispositif permet de s'absenter de son poste de travail pour suivre une formation permettant soit d'acquérir de nouvelles compétences soit de changer de profession. Transition Pro prend en charge le financement de la formation et du salaire pendant la durée de la formation (<https://www.transitionspro.fr/les-dispositifs/le-cpf-projet-de-transition-professionnelle>). Le dossier est à déposer au moins 3 mois avant l'entrée en formation.
- Du statut de demandeur d'emploi : les stages agréés par l'État peuvent être rémunérés (ARE, aide au retour à l'emploi) ;
- De droits ouverts au titre de l'assurance chômage : il est possible de solliciter l'aide de l'ASP (Agence de services et de paiement) en cas de notification de refus de l'ARE par Pôle Emploi et en justifiant de 6 mois de travail (copie des bulletins de salaire).

V. Référentiel

Le référentiel, tiré de l'annexe II de l'arrêté du 19 avril 2016 relatif à la délivrance du brevet de second mécanicien 8 000 kW et du brevet de chef mécanicien 8000 kW, est fourni ci-après. Les arrêtés et annexes sont accessibles sur <https://formations.mer.gouv.fr/sites/default/files/2022-06/Arret-CM-8000-kW-Annexes-II-et-III-modif-apparentes.pdf>

Nota :

En cas de détention des formations complémentaires et suivant la validité du CFBS, CQALI, CAEERS, EM II, l'ENSM proposera la revalidation payante de ces certificats s'ils arrivent à échéance au cours du cursus de formation professionnelle ou bien dans les douze mois suivant la fin de ce cursus.

La délivrance du diplôme de chef mécanicien 8000 kW est conditionnée par la possession d'une attestation de niveau d'anglais B1 du CECRL auprès de la DML (par exemple 550 points au TOEIC).

FORMATION MODULAIRE				
Matières	C	TD	TP	simu
Module M1-5 (Mécanique navale au niveau de direction)				
Rapport technique et simulateur machine perfectionnement	9h		21 h	30 h
GMAO	12 h		24 h	
Conduite essais et incidents de fonctionnement machine	18 h			16 h
Lecture de plan	26 h	32 h		
Installations frigorifiques	24 h		32 h	
Hydraulique	18 h		24 h	
<i>Total module M1-5</i>		<i>286 h</i>		
Module M2-5 (Électrotechnique, électronique et systèmes de commande au niveau de direction)				
Automatique	36 h		32 h	
Machines électriques statiques et tournantes	30 h		40 h	
Électronique composants et capteurs	36 h		40h	
Électronique de puissance	30 h		30h	
<i>Total module M2-5</i>		<i>274h</i>		
Module M3-5 (Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord au niveau de direction)				
Stabilité après avarie 12 h		12 h		
Réglementation et sécurité du travail 24 h				
<i>Total module MJ-5</i>		<i>48 h</i>		
Module NM-5 (Module National Machine au niveau de direction)				
Mathématiques	20 h	30 h		
Physique	21 h	3h		
Anglais de gestion et de direction	30 h	40 h		
Droit maritime	24 h			
Commerce maritime	24 h			
<i>Total module NM-5</i>		<i>192 h</i>		
<i>Épreuves finales écrites</i>		<i>5h</i>		
TOTAL FORMATION« CHEF MECANICIEN 8 000 KW» (évaluation comprises)		805h		

VI. Informations diverses

SITE ENSM DE SAINT-MALO

LE HAVRE
Siège social
10 Quai Frissard
76600 Le Havre
+33 (0)9 70 00 03 80

SAINT-MALO
38 rue de la Croix Désilles
35400 Saint-Malo.
+33 (0)9 70 00 04 10

NANTES
Campus de l'école centrale de Nantes
1 rue de la Noë, Bât B
44300 Nantes
+33 (0)9 70 00 04 30

MARSEILLE
39 Avenue du Corail
CS 50040
13285 Marseille Cedex 08
+33 (0)9 70 00 04 72

SUPMARITIME.FR
Siret : 130 013 097 00071
Standard : +33 (0)9 70 00 03 00

38 rue de la Croix Desilles 35400 Saint Malo
Numéro du site de Saint-Malo : +33(0)9 70 00 04 10

Le site ENSM de Saint-Malo dispose de diverses installations et équipements :

- Des simulateurs machines, dont un simulateur « 3D » ;
- Un simulateur de chargement des cargaisons liquides ;
- Des salles de travaux pratiques et laboratoires dans des domaines variés ;
- Des salles de cours équipées de matériel informatique de présentation vidéo ;
- Le centre de formation au sauvetage et à la survie en mer, le CESAME, situé sur les bassins du port de commerce, qui assure également des formations de lutte contre l'incendie ;

Point de contact

Téléphone +33 (0)9 70 00 04 05

Mail : bef.saintmalo@supmaritime.fr

<https://www.supmaritime.fr/campus-ensm/campus/saint-malo/>